

## METALURE CHROME Palegold

Version 5.3      Date de révision: 03.04.2024      Numéro de la FDS: 102000031341      Date d'impression: 02.12.2024  
Date de la première version publiée: 16.05.2019

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : METALURE CHROME Palegold  
UFI : 5K44-H0N5-P005-YJ9G  
Code du produit : 024505QR0

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Encre d'imprimerie; Matières apparentées aux encres d'imprimerie; Colorant, Agents de coloration, teintures

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : ECKART GmbH  
Guentersthal 4  
91235 Hartenstein  
Téléphone : +499152770  
Téléfax : +499152777008  
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : [msds.eckart@altana.com](mailto:msds.eckart@altana.com)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

NCEC: +44 1235 239670 (Europe)  
Call and response in your language is possible.  
Contract no.: ECKART29003-NCEC

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

---

## METALURE CHROME Palegold

Version 5.3      Date de révision: 03.04.2024      Numéro de la FDS: 102000031341      Date d'impression: 02.12.2024  
Date de la première version publiée: 16.05.2019

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225      Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319      Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336      Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH066      L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P210      Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233      Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P261      Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.  
P280      Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

**Intervention:**  
P303 + P361 + P353      EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.  
P370 + P378      En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

acétate de n-butyle  
acétate d'éthyle  
acétone

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## METALURE CHROME Palegold

Version 5.3      Date de révision: 03.04.2024      Numéro de la FDS: 102000031341      Date d'impression: 02.12.2024  
Date de la première version publiée: 16.05.2019

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification RÈGLE MENT (CE) No 1272/2008	Concentration (% w/w)
acétate de n-butyle	123-86-4 204-658-1 607-025-00-1  01-2119485493-29	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 50 - <= 100
acétate d'éthyle	141-78-6 205-500-4 607-022-00-5  01-2119475103-46	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 25 - < 50
poudre (stabilisée) d'aluminium	7429-90-5 231-072-3 013-002-00-1  01-2119529243-45	Flam. Sol. 1; H228	>= 1 - < 10
acétone	67-64-1 200-662-2 606-001-00-8  01-2119471330-49	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.  
Amener la victime à l'air libre.

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.  
Consulter un médecin après toute exposition importante.

## METALURE CHROME Palegold

Version 5.3      Date de révision: 03.04.2024      Numéro de la FDS: 102000031341      Date d'impression: 02.12.2024  
Date de la première version publiée: 16.05.2019

---

- En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
  
Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.  
Enlever les lentilles de contact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.  
  
Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Provoque une sévère irritation des yeux.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ces informations ne sont pas disponibles.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Sable sec  
poudre ABC  
Mousse
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la
-

## METALURE CHROME Palegold

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 02.12.2024
5.3	03.04.2024	102000031341	Date de la première version publiée: 16.05.2019

particuliers des pompiers : lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.  
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Enlever toute source d'ignition.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Conseils généraux : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).  
  
Utiliser un équipement de manutention mécanique.  
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

## METALURE CHROME Palegold

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 02.12.2024
5.3	03.04.2024	102000031341	Date de la première version publiée: 16.05.2019

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.  
Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Garantir absolument la mise à la terre des récipients et des appareils. Réaction avec l'eau en libérant un gaz extrêmement inflammable (hydrogène). Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

## METALURE CHROME Palegold

Version 5.3      Date de révision: 03.04.2024      Numéro de la FDS: 102000031341      Date d'impression: 02.12.2024  
Date de la première version publiée: 16.05.2019

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas entreposer près des acides.  
Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables.  
Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage.  
Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
acétate de n-butyle	123-86-4	VME	50 ppm 241 mg/m3	FR VLE
		Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes		
		VME	150 ppm 710 mg/m3	FR VLE
		Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives		
		VLCT (VLE)	150 ppm 723 mg/m3	FR VLE
		Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes		
		VLCT (VLE)	200 ppm 940 mg/m3	FR VLE
		Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives		
		STEL	150 ppm 723 mg/m3	2019/1831/E U
		Information supplémentaire: Indicatif		
		TWA	50 ppm 241 mg/m3	2019/1831/E U
		Information supplémentaire: Indicatif		
acétate d'éthyle	141-78-6	VME	200 ppm 734 mg/m3	FR VLE
		Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes		
		STEL	400 ppm 1.468 mg/m3	2017/164/EU

**METALURE CHROME Palegold**

Version 5.3      Date de révision: 03.04.2024      Numéro de la FDS: 102000031341      Date d'impression: 02.12.2024  
Date de la première version publiée: 16.05.2019

	Information supplémentaire: Indicatif			
		TWA	200 ppm 734 mg/m3	2017/164/EU
	Information supplémentaire: Indicatif			
		VLCT (VLE)	400 ppm 1.468 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			
poudre (stabilisée) d'aluminium	7429-90-5	VME	10 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
		VME (poudre)	5 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
		VME	7 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VME (Fraction alvéolaire)	3,5 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VME (Fumées de soudage)	5 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
acétone	67-64-1	TWA	500 ppm 1.210 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Indicatif			
		VME	500 ppm 1.210 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	1.000 ppm 2.420 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
acétate de n-butyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	48 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	600 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	300 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	600 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	7 mg/kg
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	11 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	12 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	300 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets	35,7 mg/m3

**METALURE CHROME Palegold**

Version 5.3      Date de révision: 03.04.2024      Numéro de la FDS: 102000031341      Date d'impression: 02.12.2024  
Date de la première version publiée: 16.05.2019

	rs		locaux	
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	300 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	3,4 mg/kg
	Consommateurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	6 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	2 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Aigu - effets systémiques	2 mg/kg
acétate d'éthyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	734 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	734 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	1468 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1468 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	63 mg/kg
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets locaux	63 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	367 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	367 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	734 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	734 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	37 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	4,5 mg/kg
poudre (stabilisée) d'aluminium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,72 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	3,72 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	3,95 mg/kg
acétone	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1210 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	2420 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	1210 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	186 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	200 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets	62 mg/kg

**METALURE CHROME Palegold**

Version 5.3      Date de révision: 03.04.2024      Numéro de la FDS: 102000031341      Date d'impression: 02.12.2024  
Date de la première version publiée: 16.05.2019

	rs		systemiques	
	Consommateur	Oral(e)	Long terme - effets systemiques	62 mg/kg
	rs			

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur	
acétate de n-butyle	Eau douce	0,18 mg/l	
	Eau de mer	0,018 mg/l	
	Intermittent water release	0,36 mg/l	
	STP	35,6 mg/l	
	Sédiment d'eau douce	0,981 mg/kg	
	Sédiment marin	0,0981 mg/kg	
	Sol	0,0903 mg/kg	
	acétate d'éthyle	Eau douce	0,24 mg/l
		Eau de mer	0,024 mg/l
STP		650 mg/l	
Sédiment d'eau douce		1,15 mg/kg	
Sédiment marin		0,115 mg/kg	
	Sol	0,148 mg/kg	
	periodical release	1,65 mg/l	
	Secondary Poisoning	200 mg/kg	
	poudre (stabilisée) d'aluminium	Eau douce	0,0749 mg/l
		clarification plant	20 mg/l
acétone	Eau douce	10,6 mg/l	
	Eau de mer	1,06 mg/l	
	Sédiment d'eau douce	30,4 mg/kg	
	Sédiment marin	3,04 mg/kg	
	STP	100 mg/l	
	Sol	29,5 mg/kg	
	periodical release	21 mg/l	

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.  
Lunettes de protection chimique

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.  
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il

## METALURE CHROME Palegold

Version 5.3      Date de révision: 03.04.2024      Numéro de la FDS: 102000031341      Date d'impression: 02.12.2024  
Date de la première version publiée: 16.05.2019

---

doit en être tenu compte. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

---

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme : liquide

Couleur : orange

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de congélation : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : 77 °C

Inflammabilité : Donnée non disponible

Inflammabilité (liquides) : Liquides inflammables

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Limite d'explosivité, supérieure 11,5 % (v)

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Limite d'explosivité, inférieure 2,1 % (v)

Point d'éclair : -4 °C

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

---

## METALURE CHROME Palegold

Version 5.3      Date de révision: 03.04.2024      Numéro de la FDS: 102000031341      Date d'impression: 02.12.2024  
Date de la première version publiée: 16.05.2019

---

Température de décomposition : Donnée non disponible  
pH : substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau)  
Viscosité, cinématique : Donnée non disponible  
Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : insoluble  
Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible  
Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible  
Pression de vapeur : Donnée non disponible  
Pression de vapeur pour les composants:  
acétate de n-butyle : 10,7 hPa (20 °C)  
acétate d'éthyle : 98,4 hPa (20 °C)  
acétone : 240 hPa (20 °C)  
Densité relative : Donnée non disponible  
Densité : 0,9 gcm<sup>3</sup>  
Densité de vapeur relative : Donnée non disponible  
Caractéristiques de la particule  
Répartition de la taille des particules : Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Auto-inflammation : Donnée non disponible  
Miscibilité avec l'eau : non miscible

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  
Sous l'action des acides et des solutions alcalines, formation

---

## METALURE CHROME Palegold

Version 5.3      Date de révision: 03.04.2024      Numéro de la FDS: 102000031341      Date d'impression: 02.12.2024  
Date de la première version publiée: 16.05.2019

---

possible d'hydrogène.  
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.  
Éviter une évaporation jusqu'à l'état sec.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides  
Bases  
Oxydants

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Ces informations ne sont pas disponibles.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### **Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **acétate d'éthyle:**

Toxicité aiguë par voie orale : (Rat): 5.620 mg/kg  
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 56 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 18.000 mg/kg

##### **poudre (stabilisée) d'aluminium:**

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

##### **acétone:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Lapin): 4.700 - 5.800 mg/kg  
(Souris): 3.000 mg/kg  
(Rat): 9.800 mg/kg

---

## METALURE CHROME Palegold

Version 5.3      Date de révision: 03.04.2024      Numéro de la FDS: 102000031341      Date d'impression: 02.12.2024  
Date de la première version publiée: 16.05.2019

---

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 76 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### **Produit:**

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

#### **Composants:**

##### **acétone:**

Remarques : Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau.

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### **Produit:**

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

#### **Composants:**

##### **acétate d'éthyle:**

Résultat : Irritation des yeux

##### **acétone:**

Résultat : Irritation des yeux

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

---

## METALURE CHROME Palegold

Version 5.3      Date de révision: 03.04.2024      Numéro de la FDS: 102000031341      Date d'impression: 02.12.2024  
Date de la première version publiée: 16.05.2019

---

### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### **Composants:**

##### **acétate d'éthyle:**

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

##### **acétone:**

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### **Information supplémentaire**

#### **Produit:**

Remarques : Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.  
Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques.  
Les solvants risquent de dessécher la peau.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### **Composants:**

##### **acétate d'éthyle:**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : (Daphnia (Daphnie)): 717 mg/l

##### **acétone:**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : (Daphnia magna (Grande daphnie )): 21.600 mg/l

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

---

## METALURE CHROME Palegold

Version 5.3      Date de révision: 03.04.2024      Numéro de la FDS: 102000031341      Date d'impression: 02.12.2024  
Date de la première version publiée: 16.05.2019

---

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Le code européen des déchets : 08 03 12 - déchets d'encre contenant des substances dangereuses

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Eliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : UN 1210  
IMDG : UN 1210  
IATA : UN 1210

---

## METALURE CHROME Palegold

Version 5.3      Date de révision: 03.04.2024      Numéro de la FDS: 102000031341      Date d'impression: 02.12.2024  
Date de la première version publiée: 16.05.2019

---

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADR** : ENCRE S D'IMPRIMERIE  
**IMDG** : PRINTING INK  
**IATA** : Printing ink

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
<b>ADR</b>	: 3	
<b>IMDG</b>	: 3	
<b>IATA</b>	: 3	

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR**  
Groupe d'emballage : II  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 33  
Étiquettes : 3  
Code de restriction en tunnels : (D/E)

**IMDG**  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 3  
EmS Code : F-E, S-D

**IATA (Cargo)**  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 364  
Instruction d'emballage (LQ) : Y341  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 3

**IATA (Passager)**  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 353  
Instruction d'emballage (LQ) : Y341  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 3

### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADR**  
Dangereux pour l'environnement : non

**IMDG**

## METALURE CHROME Palegold

Version 5.3      Date de révision: 03.04.2024      Numéro de la FDS: 102000031341      Date d'impression: 02.12.2024  
Date de la première version publiée: 16.05.2019

---

Polluant marin : non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 3  
acétate de n-butyle (Numéro sur la liste 40, 3)  
acétate d'éthyle (Numéro sur la liste 3)  
poudre (stabilisée) d'aluminium (Numéro sur la liste 40)  
acétone (Numéro sur la liste 3)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. acétone (ANNEXE II)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

---

## METALURE CHROME Palegold

Version 5.3      Date de révision: 03.04.2024      Numéro de la FDS: 102000031341      Date d'impression: 02.12.2024  
Date de la première version publiée: 16.05.2019

---

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
H226 : Liquide et vapeurs inflammables.  
H228 : Matière solide inflammable.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Texte complet pour autres abréviations

Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Flam. Liq. : Liquides inflammables  
Flam. Sol. : Matières solides inflammables  
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif  
2017/164/EU : Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle  
2019/1831/EU : Europe. Directive 2019/1831/UE de la Commission établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle  
FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France  
2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures  
2017/164/EU / STEL : Valeur limite à court terme  
2017/164/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures  
2019/1831/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures  
2019/1831/EU / STEL : Limite d'exposition à court terme  
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition  
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code

## METALURE CHROME Palegold

Version 5.3      Date de révision: 03.04.2024      Numéro de la FDS: 102000031341      Date d'impression: 02.12.2024  
Date de la première version publiée: 16.05.2019

---

international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECl - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Flam. Liq. 2	H225
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H336

#### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR